



CULTURE & DÉCOUVERTE
une autre vision du 4x4

bulletin d'inscription

Nom de la balade ou du raid :

.....

Date : / /

Véhicule

Marque : Type :

Immatriculation :Couleur :

Assurance :

Pilote

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Profession : Numéro de permis de conduire :

Tél. : Mobile : E-mail :

Passager 1

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Passager 2

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Passager 3

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Bulletin à remplir en fonction du
descriptif du raid ou de la balade

engagement

Ci-joint mon règlement

pour adultes : €

pour enfants : €

adhésion éventuelle : €

TOTAL : €

Chèque à l'ordre d'HELIOS

Je choisis la formule :

Plume (tout hôtel)

Lune Confort (panaché)

Lune (camping ou bivouac)

tarifs

adultes : € / pers.

enfants : € / pers.

contact

HELIOS ORGANISATION

Siège social : impasse des bancaous – 13124 PEYPIN

ARYS PANAYOTOU – 04 42 82 74 45 ou 06 08 06 09 78

Email : helios.organisation@aol.fr

Date : / /

Signature :

Le signataire du présent bulletin reconnaît avoir pris connaissance du règlement et des conditions générales de vente de l'association et l'accepte dans son intégralité.

Lors de la première inscription annuelle, une cotisation de 15 € concernant l'adhésion du pilote à l'association HELIOS ORGANISATION, devra être jointe au paiement de la manifestation.

L'organisation se réserve le droit d'annuler le raid ou la randonnée 4 semaines avant le départ si le nombre de participants est insuffisant.

Des photos concernant votre participation à cette manifestation pourront paraître sur notre site Internet ou dans des magazines 4x4. Dans le cas où vous ne le souhaiteriez pas, merci de nous en informer.

Association loi 1901 déclarée en préfecture des B.d.R le 13 mai 2001 n° 0133096901

Déclaration CNIL du 6 mars 2006 n° 1153389

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Inscription

L'inscription à nos raids et à nos randonnées implique l'adhésion sans réserve de l'ensemble de nos conditions de vente.

Adhésion

Pour participer à nos raids et à nos randonnées, vous devez être adhérent de l'association et souscrire une adhésion annuelle d'un montant de 15 €. Cette adhésion couvre à la fois le conducteur et les passagers du véhicule.

Acompte et solde

Après enregistrement de votre option de participation par mail ou par téléphone, vous devrez nous retourner la fiche d'inscription signée et accompagnée d'un acompte de 40% du montant total du voyage. Le solde devra nous parvenir 30 jours avant le départ sans rappel de notre part. Vous pouvez aussi nous envoyer la totalité du montant de votre engagement au moment de votre inscription ; dans les deux cas de figure vous devez savoir que nous ne mettons les chèques à l'encaissement qu'une semaine avant le départ.

Conditions d'annulation

L'adhérent

En cas d'annulation à votre initiative, vous perdrez tout ou partie des sommes versées. Pour une annulation plus d'un mois avant le départ nous retiendrons 30 % de pénalités, puis respectivement 50 %, 75 % et 100 % du prix du voyage pour une annulation trois, deux ou une semaine avant le départ.

L'organisation

les prix annoncés dans les descriptifs de nos raids et de nos randonnées sont généralement calculés sur une base de 14 participants minimum par voyage. Nous nous réservons le droit d'annuler sans indemnité un voyage ne réunissant pas ce nombre minimum de participants au plus tard 21 jours avant la date de départ pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours, 14 jours avant la date de départ pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours. L'adhérent sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser à l'organisation, mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

Assurance annulation.

Cette dernière n'est pas comprise dans le prix de nos raids et de nos randonnées. En cas d'annulation, pour éviter de perdre votre engagement, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation auprès d'un organisme de tourisme ou auprès de notre partenaire des MMA d'Aubagne qui est spécialiste en la matière. Contact : 04 42 18 70 80.

Interruption de voyage

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait de l'adhérent, et pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Révision des prix

Les prix annoncés dans les descriptifs de nos raids et de nos randonnées ont été établis sur des informations connues au 1er janvier de l'année précédente. Nous nous réservons la possibilité de réviser les prix de nos voyages à plus de 60 jours du départ, dans les cas suivants : modification significative du coût de l'hébergement et de la restauration, du cours des devises, des taxes portuaires, des parités monétaires, des autorisations de passages... Si l'augmentation dépasse 5 % du prix du voyage, l'adhérent pourra annuler son voyage sans frais dans les 5 jours suivant la notification.

Aptitude au voyage

L'organisation se réserve la possibilité de déconseiller l'inscription de tout voyageur dont l'état physique ou psychique ne nous semblerait pas compatible avec le type de raid ou de randonnée choisis. Chaque voyageur reste responsable individuellement de ses actes, et est tenu de vérifier sa condition physique avant le départ et de se munir de ses traitements habituels.

La voiture

Votre voiture doit être en bon état au moment du départ, sans aucun marquage de compétition, avec 5 pneus identiques. L'organisation se réserve la possibilité de refuser un véhicule qui présenterait des défauts manifestes de mécanique ou de carrosserie.

Mode de communication

La VHF étant interdite dans de nombreux pays, nous favorisons plutôt la CB même si cette dernière est un peu moins efficace. De ce fait, chaque véhicule doit être équipé d'une CB aux normes.

Matériel de sécurité

Quel que soit le niveau technique du raid ou de la randonnée, vous devez avoir une véritable sangle de traction, deux manilles, un instrument de coupe efficace, un sac de couchage, de l'eau et quelques vivres de secours (en cas d'immobilisation du véhicule).

La conduite

La vitesse est proscrite sur nos raids et nos randonnées, surtout dans les zones rurales habitées et surtout en Europe où il peut y avoir des contrôles sur la piste.

Comportement

La réussite et le bon déroulement de nos raids et de nos randonnées repose en grande partie sur la convivialité et le respect de chacun. L'organisation se réserve la possibilité de se séparer sans remboursement de toute personne qui pourrait représenter un danger ou une gêne pour l'ensemble du groupe, que ce soit par sa façon d'être ou sa façon de conduire.

Hors piste et consignes spéciales

Le hors piste est formellement interdit. L'organisation se dégage de toute responsabilité dans le cas où l'un des participants quitterait volontairement la piste ou le chemin pour évoluer hors d'une voie ouverte à la circulation publique.

Le road book

Le road book vous est communiqué à titre indicatif. Vous n'êtes pas obligé de le suivre aveuglément et vous pouvez quitter à tout moment le parcours officiel si ce dernier ne vous convient pas, si vous avez des impératifs sanitaires ou des aspirations touristiques.

Hébergement et restauration

Chaque programme vous précise le mode d'hébergement retenu ainsi que sa classification aux normes du pays d'accueil. Les boissons sont souvent à la charge des participants. La pratique des carafes d'eau est propre à la France. Dans certains pays, l'eau en carafe n'étant pas toujours potable, les restaurateurs fournissent de l'eau minérale payable directement par le client. Nous attachons la plus grande importance à l'hébergement et à la restauration. Il peut arriver cependant qu'un problème apparaisse indépendamment de notre volonté ou de nos compétences. Dans ce cas l'organisation et l'adhérent auront pour tâche de trouver une entente à l'amiable pour résoudre le problème au mieux des intérêts de chacun.

Visites et excursions

Ces dernières sont toujours à la charge des participants.

Modification des programmes

Nos programmes sont publiés très longtemps à l'avance. Entre le moment de la publication et notre passage, il peut y avoir diverses interactions qui peuvent influencer sur le suivi du programme et sur l'évolution sur le terrain. De ce fait l'organisation se réserve la possibilité de modifier tout ou partie d'itinéraire, tout ou partie de programme, en fonction de d'événements imprévisibles (conditions climatiques, sanitaires ou politiques exceptionnelles, destruction de l'espace d'évolution, grèves, retards des rotations maritimes ou aériennes, surbooking, etc.).

Avant le départ

Lorsque avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à l'organisation, celle-ci avertira le plus rapidement possible l'adhérent en lui laissant la possibilité de résilier son engagement, ou d'accepter la modification proposée. Cet avertissement et cette information seront confirmés par écrit à l'adhérent, qui devra faire connaître son choix dans les meilleurs délais. Lorsqu'il résilie le contrat, l'adhérent a droit au remboursement de la totalité des sommes qu'il a versées sans supporter de frais ou de pénalités.

Après le départ

Lorsqu'après le départ, l'un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté, l'organisation pourra, sauf impossibilité dûment justifiée, proposer à l'adhérent des prestations en remplacement de celles qui ne sont pas fournies et prendre à sa charge les suppléments de prix qui en résultent, ou rembourser la différence de prix entre les prestations prévues et fournies.

Formalités administratives

pour tous les voyages à l'étranger, les participants devront être en possession d'une carte nationale d'identité en cours de validité ou d'un passeport en cours de validité. Un adhérent qui ne pourrait prendre part à un voyage, faute de présenter les documents exigés (CNI, passeport, visa) ne pourra prétendre à aucun remboursement. Sauf indication contraire l'accomplissement et le coût des formalités demeurent à la charge du client.

Recommandations sanitaires

Lorsqu'un voyage nécessite des recommandations sanitaires particulières, ces dernières sont précisées sur le bulletin d'inscription. Pour les pays de la CEE, il est conseillé de vous munir de la carte européenne d'assurance maladie.